

---

# AVENANT AU RECAPITULATIF DE MISSION

## 23018-AVRDM2-2-1

---

**Référence au Récapitulatif de Mission : 23018-RDM2-2**

**Entre :**           **SEIO – Junior-Entreprise**  
Située 10, boulevard Jean Jeanneteau CS 90717,  
49107 Angers,  
Représentée par son président, M. Théo BRICHET,  
Ci-après dénommée SEIO  
D'une part,

**Et :**               **Maxence BONAMY**  
Demeurant à : 12 square de l'Isoret,  
49100 Angers,  
Ci-après dénommé l'étudiant,  
D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de l'Avenant**

---

Cet avenant a pour but d'ajouter une base de données manquante à l'étude ainsi que de décaler la date finale de l'étude. Plus précisément, cet avenant récapitulatif de mission inclut l'intégration d'un formulaire additionnel pour ajouter des données (e-posters, fiches techniques, etc.) dans la partie 'Mes Ressources' du portail administrateur.

De plus, cette rectification ajoute des possibilités de modification, suppression et de masquage des contenus et ressources depuis le portail administrateur.

Cet Avenant vient donc modifier le Récapitulatif de Mission 23018-RDM2-2.

*Tous droits de reproduction réservés*

## Article 2 : Modifications

Les alinéas suivants viennent modifier le Récapitulatif de Mission 23018-RDM2-2.

### Alinéa 1 : Définition de la mission

L'article 1 du Récapitulatif de Mission est annulé et remplacé par :

« Article 1 : Définition de la mission

L'Étudiant a souhaité prendre part à la mission [23018-BC2]

Une phase est donc ajoutée entre l'ancienne phase 7 : « Gestion des contenus » et l'ancienne phase 8 : « Gestion des congrès partie 1 » afin que l'intervenant réalise la page « Gestion des contenus » conformément au cahier des charges.

Les phases 1 à 7 restent identiques à celles du récapitulatif de mission [23018-RDM2-2], il a donc été convenu qu'il interviendra dans les étapes suivantes :

Numéro et nom de l'étape	Contenu de la mission	Nombre de JEH	Date de fin
Phase 8 – Gestion de ressources	Réalisation de la page « Gestion des contenus » conformément au Cahier des Charges (23018-CDC_SO0_V1.3) et à la maquette Figma réalisée lors de l'étude 23018-BC1.	0	20/10/2024
Phase 9 – Gestion des congrès partie 1	Réalisation des pages « Gestion des congrès » qui permettent la création d'un congrès c'est-à-dire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des congrès &gt; Création d'un congrès ;</li> <li>- Gestion des congrès &gt; Édition d'un congrès ;</li> <li>- Gestion des congrès &gt; Tableau de bord du congrès</li> </ul>	2	10/11/2024
Phase 10 – Gestion des congrès partie 2	Réalisation des pages « Gestion des congrès » qui permettent la gestion d'un congrès c'est-à-dire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des congrès &gt; Liste des participants ;</li> <li>- Gestion des congrès &gt; Liste des intervenants ;</li> </ul>	3	01/12/2024

	- Gestion des congrès > Soumission de documents		
Phase 11 – Gestion des congrès partie 3	Réalisation de la page « Gestion des congrès > Historique »	1	15/12/2024
Phase 12 – Communication	Réalisation de la page « Communication »	1	29/12/2025
Phase 13 – Intégration base de données	Mise en place des informations présentes dans la base de données du client pour un fonctionnement presque définitif de la plateforme.	1	05/01/2025
Phase 13 – Test	Tests unitaires et fonctionnels avec une phase de tests utilisateurs pour vérifier la conformité des fonctionnalités	1	12/01/2025

Date de fin de la mission : 12/01/2025

Nombre total de JEH : 21

Conformément au Bon de Commande [23018-BC2], modifié par le Bon de Commande Rectificatif [23018-BCR1], la mission consiste aux éléments suivants :

- Modélisation du produit final :
  - o Formalisation des choix techniques ;
  - o Diagramme de base de données.
- Développement et réalisation du portail administrateur.

L'Étudiant s'engage à respecter les termes du Bon de Commande [23018-BC2] faisant référence à la Convention-Cadre [23018-CC], du Bon de Commande Rectificatif [23018-BCR1] et du cahier des charges [23018-CDC\_SO0\_V1.3] associé, liant le SEIO et le client, dont il déclare avoir pris connaissance. Le cahier des charges [23018-CDC\_SO0\_V1.3] est transmis ce jour en tant que document annexe de référence lors de la signature de cet avenant au récapitulatif de mission.

En parallèle, il s'engage à respecter les obligations définies dans son Bulletin d'Adhésion. »

### Article 3 : Autres clauses

Les parties conviennent que les autres clauses telles que figurant dans le Récapitulatif de Mission 23018-RDM2-2 demeurent inchangées.

#### Article 4 : Prise d'effet du présent Avenant

---

Le présent Avenant prendra effet à partir de la signature des parties en présence.

Document fait le 02/07/2024 de 4 (quatre) pages.

Pour SEIO,  
*Signature*

Théo BRICHET  
Président

Pour l'étudiant,  
*Signature*

Maxence BONAMY